

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le seize du mois d'octobre,
A la salle des Fêtes de SAINT HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 10 octobre 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Laurence RACINE, Régis LIGIER, Véronique TATU, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : François JACQUOT donne procuration à Roland MARTIN, Brigitte MAIRE donne procuration à Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN donne procuration à Martial CORDIER, Julien NAEGELEN donne procuration à Sébastien BARRAS, Alexandre MONNET donne procuration à Fernande SPIELMANN, Constant CUCHE donne procuration à Régis LIGIER, Jean-Michel FEUVRIER donne procuration à Karine TIROLE, Patricia PARATTE donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Sonia BOICHAT donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Dominique BERNARD donne procuration à Franck VILLEMAIN

Excusés : Jean-Paul FEUVRIER, Catherine RACINE représentée par Laurence RACINE, Nicolas JUBIN représenté par Yves JUBIN

Absents : Christel PILLOT, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Yves-Marie PARENT

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 51	Ayant pris part à la délibération : 61
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2025-10-07	Objet : FINANCES : Décision modificative n°1 : Budget Assainissement
---	---

Il y a lieu de procéder à la régularisation des écritures comptables relatives à un emprunt renégocié en 2010 par le SIAP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Plateau) d'un montant de 800 000 €. Cet emprunt a été transféré à la CCPM au 1^{er} janvier 2018 lors de la prise de compétences Assainissement collectif.

Cet emprunt aurait dû être comptabilisé au compte 166 « Refinancement de dettes » et a été comptabilisé à tort au compte 1641 « Emprunts en euros ».

Vu le budget primitif ASSAINISSEMENT 2025 voté le 10 avril 2025,

Vu le besoin d’ouvrir des crédits à l’article 166 « Refinancement de dettes » pour un montant de 800 000 €,

Vu le besoin de régulariser le compte 1641 « Emprunts en euros » en recettes d’investissement pour un montant de 800 000 €,

L’exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l’UNANIMITE VALIDE la décision modificative n°1 au budget Assainissement comme énoncé ci-après :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
 Décision modificative N°1 Assainissement

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-166 : Refinancement de dette	0.00 €	800 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	800 000.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	800 000.00 €	0.00 €	800 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	800 000.00 €	0.00 €	800 000.00 €
Total Général		800 000.00 €		800 000.00 €

Pour copie conforme,
 Le Président,
 Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...
 Délibération rendue exécutoire par le Président
 après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :
 Voix pour : 61
 Voix contre : 0
 Abstention : 0